DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement
d'Etampes
Canton d'Arpajon

N°	2025	014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVOCATION 25 février 2025	L'an deux mille vingt-cinq,
DATE D'AFFICHAGE 07 mars 2025	Le quatre mars à 20 heures 30,
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 19 VOTANTS : 23	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur PICHON Jean-Marc, Maire. **Etaient présent(e)s :** M. PICHON Jean–Marc – Mme MOUNOURY Aurélie – M. IBOUADILENE Francis – M. LOURS Xavier – Mme COURTOIS Cécile – M.GAUTHIER Dominique – M. DA SILVA Frédéric – M. REYNAUD Max – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédérick – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – Mme BONNASSEAU Patricia – Mme SCACCHI Anne – Mme PEDRONO Anne-Marie – M. LION Robert – M. FAUCHÉ Fabien – Mme COLLIN Monique – M. CHAMPION Patrick. **Absent(e)s représenté(e)s** : Mme CAZADE-SAADA Claire – Mme MOAL Sylvie – M. DORIZON Maurice – M. GOFF Jullian. **Absent(e)s non représenté(e)s** : Mme LEROMAIN Nadège – M. TISCHENBACH Thierry – Mme BILIEN Carine – Mme HEMON Alexandra. M. FAUCHÉ Fabien a été désigné secrétaire de séance.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Le Conseil Municipal,

VU la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée,

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU l'article L 2311-1-1 et l'article L. 2312-1 du CGCT, modifié par la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

VU l'avis de la commission des Finances et le rapport soumis à débat du conseil municipal sur les orientations budgétaires 2025,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Françis IBOUADILENE,

Publié le : 11/03/2025 11:39 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/25261

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

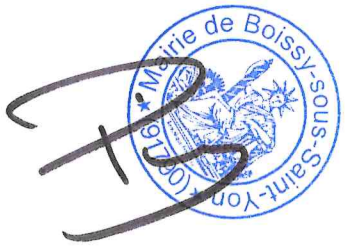
Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

PREND ACTE des orientations budgétaires 2025 évoquées en réunion du Conseil Municipal sur la base du rapport ci-annexé.

Le Maire,

Jean-Marc PICHON



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20250304-DEL2025-014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/03/2025

Publié le : 11/03/2025 11:39 (Europe/Paris)
Collectivité : Boissy-sous-Saint-Yon
https://www.intramuros.org/boissy-sous-saint-yon/documents_administratifs/25261